

Concours 2011



Photo © Laurent Geslin

Questionnaire (pour préparation préalable)

Pour que la participation de votre collectivité soit effective, il faudra saisir l'ensemble de vos réponses en ligne, à l'adresse suivante :

www.natureparif.fr/concours2011/questionnaire

Date limite de saisie en ligne : 31 mai 2011.





Informations relatives au concours

Ce concours s'inscrit dans un cadre formel composé de plusieurs partenaires réunis au sein d'un projet financé par le programme LIFE+ ¹. Il a pour objectif d'élire la capitale française de la biodiversité.

Pour de plus amples informations sur cette opération, vous pouvez télécharger la brochure d'information et consulter le site internet www.natureparif.fr/concours2011.

Comment participer ?

Pour participer au concours, veuillez pré-remplir ce questionnaire avec vos collègues agents et élus, puis en saisir le contenu en ligne sur : www.natureparif.fr/concours2011/questionnaire. La date limite de dépôt de saisie en ligne est le 31 mai 2011.

Le questionnaire : questions et Index de Singapour

Le questionnaire se compose de deux parties. La première partie du questionnaire est composée de trois grands chapitres traitant de tous les aspects de protection de la biodiversité par les collectivités : de la connaissance du territoire aux actions pédagogiques.

Concernant les projets présentés, les projets mis en œuvre avant 2001 ne seront pas pris en compte.

Veillez à préparer les documents nécessaires pour répondre au questionnaire : plan local d'urbanisme, charte, plan d'aménagement, schéma d'aménagement, SCOT intercommunal, ENS... Il n'est pas nécessaire d'envoyer à Natureparif des documents complémentaires au questionnaire, mais nous vous conseillons d'archiver tous les documents qui vous auront servi à répondre aux questions afin de pouvoir facilement répondre aux demandes éventuelles de justificatifs que pourrait demander le jury.

En annexe de ce questionnaire, vous trouverez les indicateurs élaborés par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ils permettent à votre collectivité d'effectuer un suivi de la biodiversité urbaine. Ces indicateurs vous seront utiles pour suivre l'évolution de la biodiversité sur votre territoire. Ils ne sont pas comptabilisés dans la notation globale, mais nous vous invitons à répondre aux 10 indicateurs proposés par le comité scientifique.

Thème central du questionnaire 2011

Le questionnaire a été conçu de manière à prendre en compte un maximum d'éléments permettant de qualifier les actions de protection de la biodiversité dans les villes.

Néanmoins, le concours 2011 portera une attention toute particulière au chapitre 1 du questionnaire intitulé : « Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité ». Il s'agit là du thème central de l'édition 2011 du concours. Ce chapitre fait l'objet du plus grand nombre de questions et rapporte le plus de points.

¹ LIFE, L'Instrument Financier pour l'Environnement, est un programme de financement européen dont l'objectif est de soutenir le développement et la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement et du développement durable.



Évaluation

Un nombre de points sera attribué en fonction des réponses apportées à chaque question. Le nombre total de points déterminera le classement final dans les différentes catégories définies par le nombre d'habitants. L'évaluation est réalisée par le comité scientifique et technique. Les décisions seront prises par le jury, qui regroupe les membres du comité scientifique et technique et du comité des partenaires du projet.

Informations relatives à la collectivité participante

Cette année le concours est ouvert aux collectivités françaises suivantes : communes de plus de 2000 habitants, communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines (les syndicats d'agglomération nouvelle sont assimilés à cette dernière catégorie).

Trois catégories de communes peuvent concourir selon leur nombre d'habitants :

1. de 2 000 à 20 000 habitants
2. de 20 001 à 100 000 habitants
3. plus de 100 000 habitants

Deux catégories d'intercommunalités peuvent concourir :

4. communautés de communes
5. communautés urbaines et d'agglomération

Conditions de participation

Vous pouvez consulter le règlement sur le site internet de Natureparif :

www.natureparif.fr/concours2011

- + Toutes les communes d'au moins 2000 habitants (définition de la ville selon l'INSEE), ainsi que toutes les communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines peuvent participer au concours et devenir la « Capitale française de la Biodiversité 2011 ».
- + Les informations données par les collectivités qui arriveront en tête du concours pourront faire l'objet d'une visite d'évaluation.
- + Natureparif se réserve le droit de vérifier la véracité des informations communiquées par les structures participantes, en sollicitant notamment des associations de protection de l'environnement locales.
- + Natureparif se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires, permettant de vérifier les éléments annoncés dans le questionnaire.



Promouvoir la biodiversité en ville

SOMMAIRE

Votre collectivité en quelques points	5
Questionnaire d'évaluation	9
Chapitre 1 : Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité	9
Fiche action 1	13
Chapitre 2 : Biodiversité locale : gestion et suivi	14
Fiche action 2	17
Chapitre 3 : Biodiversité et citoyenneté	18
Fiche action 3	21
Annexe : Les indicateurs de suivi de la connaissance biodiversité urbaine (Index de Singapour)	23

Votre collectivité en quelques points

Ces données sont demandées à titre indicatif et permettent d'avoir une vue globale de votre collectivité. Les données ne font pas partie de l'évaluation du questionnaire.

Nom de la collectivité :

Nom du Président ou du Maire :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Département :

Région :

Téléphone/fax :

Site internet de la collectivité :

La collectivité candidate est :

- une commune
- une communauté de communes
- une communauté d'agglomération
- une communauté urbaine
- un syndicat d'agglomération nouvelle

La commune appartient-elle à une intercommunalité² :

- non
- oui, précisez :
 - communauté de communes
 - communauté d'agglomération
 - communauté urbaine
 - syndicat d'agglomération nouvelle

Nom de cette intercommunalité :

² A remplir si la collectivité est une commune

Nom des communes constituant l'intercommunalité³ :

[Redacted area for intercommunalities]

Les réponses du questionnaire ont été apportées par :

Interlocuteur (précisez la fonction) :

[Redacted area for interlocutor name and function]

Contact tél. et email :

[Redacted area for contact information]

La collectivité appartient-elle (pour tout ou partie) à :

- Parc Naturel Régional (PNR)
- Pays
- Parc National
- Réserve de Biosphère (RB)

Lister les compétences de votre collectivité en lien avec la biodiversité (ex. urbanisme, espaces verts...) :

[Redacted area for competencies]

Données statistiques de votre collectivité :

Nombre d'habitants :

[Redacted area for number of inhabitants]

Commune

- de 2 000 à 20 000 habitants
- de 20 001 à 100 000 habitants
- plus de 100 000 habitants

Intercommunalité

- moins de 50 000 habitants
- plus de 50 000 habitants

Superficie de la collectivité (ha) :

Superficie urbaine (ha) :	[Redacted]	% gérés par la collectivité :	[Redacted]
Superficie zone agricole :	[Redacted]	% gérés par la collectivité :	[Redacted]
Superficie zone forestière :	[Redacted]	% gérés par la collectivité :	[Redacted]
Superficie zones humides :	[Redacted]	% gérés par la collectivité :	[Redacted]
Superficie en espaces verts :	[Redacted]	% gérés par la collectivité :	[Redacted]
Surface en eau (étangs et rivières) :	[Redacted]	% gérés par la collectivité :	[Redacted]

Surface d'espaces verts par habitants (m²) :

[Redacted area for surface of green spaces per inhabitant]

³ A remplir par toutes les collectivités sauf pour les communes n'intégrant pas une intercommunalité

Espaces protégés

Zones du programme européen « Natura 2000 » :

ha

Réserves naturelles nationales (RNN) :

ha

Réserves naturelles régionales (RNR) :

ha

Parcs nationaux :

ha

Réserve de biosphère :

ha

Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

ha

Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) :

ha

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) :

ha

Arrêtés de Protection de Biotope (APB) :

ha

Autres (précisez) :

Inventaires

- ZNIEFF de type I (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique)
- ZNIEFF de type II
- autres (précisez) :

Si vous avez en charge des espaces protégés (liste ci-dessus), avez-vous mis en place des plans de gestion ?

- non
- oui (validés)
- oui (en cours)

Si votre collectivité est associée à la gestion d'autres espaces protégés (liste ci-dessus), ces derniers bénéficient-ils de plans de gestion ?

- non
- oui (validés)
- oui (en cours)

La collectivité participe activement à :

- la création des dits plans
- la mise en œuvre des mesures arrêtées
- DOCOB (Document d'objectifs)
- Plan de gestion des RNR
- Plan de gestion des RNN
- Plan d'aménagement forestier
- Charte de parc
- Agenda 21

Avez-vous un élu en charge de la protection de la biodiversité ?

- nom et délégation :

Combien de personnes, au sein des services, sont en charge directe ou indirecte de la protection de la biodiversité ?

- nombre d'emplois techniques :
- nombre d'emplois d'éducation à l'environnement :
- nombre de personnes autres :

Éléments de contexte de votre collectivité

Décrivez l'évolution démographique de votre collectivité depuis les 20 dernières années :

Décrivez l'évolution de la surface urbaine de votre collectivité depuis les 20 dernières années :

- ratio de la surface urbaine sur la surface totale du territoire : %
- pourcentage de logement social : %
- pourcentage de logement collectif : %
- coefficient de pleine terre ou de biotope :



Questionnaire d'évaluation

Chapitre 1 Aménagement du territoire : démarches de planification en faveur de la biodiversité

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre collectivité met en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les politiques d'urbanisme (réglementaire - PLU, SCOT - et opérationnel - ZAC, opérations d'aménagement) et dans la planification (choix politique et stratégique).

1. La biodiversité a-t-elle fait l'objet d'une délibération toujours en vigueur ?

- non
- oui

Si oui, précisez son objet :

2. La collectivité a-t-elle rédigé des cahiers des charges, des règlements ou des clauses intégrant la préservation de la biodiversité ?

- non
- oui

Pour quels acteurs :

- collectivités
- associations
- entreprises
- bureaux d'études
- autres (précisez) :

Spécifier les principales clauses :

3. Intégrez-vous la protection et la valorisation du patrimoine naturel ou de la biodiversité dans les documents d'urbanisme ?

- non
- oui, lequel ?
 - dans le PLU / POS / cartes communales
 - dans le SCOT
 - dans d'autres documents, lesquels :

4. Parmi les mesures suivantes de protection du patrimoine naturel ou de la biodiversité, quelles sont celles qui sont définies dans vos documents d'urbanisme ?

SCOT :

- délimitation des réservoirs de biodiversité
- délimitation de la trame verte et bleue
- orientations d'aménagement
- protection de la ressource en eau potable
- définition d'objectifs chiffrés d'intensification urbaine
- autres (précisez) :

PLU :

- densification du bâti existant (concept consistant à construire à l'intérieur des limites de la ville ou dans les espaces existants entre les bâtiments)
- orientations d'aménagements des existants
- orientations d'aménagement des quartiers futurs
- bonification de COS, transfert de COS
- patrimoine arboré (espaces boisés classés, prescriptions paysagères...)
- emplacements réservés pour la création d'espaces verts / continuités écologiques
- autres (précisez) :

Outils de préemption prévus par la collectivité pour éviter l'urbanisation :

- DPU
- ENS

Vous avez demandé une délégation ENS :

- SAFER
- ZAD
- autre :

5. La collectivité consulte-t-elle des spécialistes sur les sujets liés à la protection de la biodiversité pour l'élaboration de documents d'urbanisme, des projets d'équipement et d'aménagement ?

- non
- oui
 - Si oui, qui ?
 - associations naturalistes et/ou de protection de l'environnement
 - chercheurs (sciences sociales et biologique)
 - agences et bureaux d'études
 - autres :

6. La collectivité associe-t-elle d'autres acteurs à la mise en œuvre de sa politique de protection de la biodiversité ?

- non
- oui

Si oui qui ?

autres collectivités locales. Lesquelles :

- association naturalistes et de protection de l'environnement
- entreprises (réseaux de transports eau-énergie par exemple)
- agriculteurs
- architectes, sociologues, scientifiques...
- autres (ONF...) :

7. La collectivité contribue-t-elle à l'acquisition d'espaces naturels ou agricoles dans le but d'assurer leur protection foncière et environnementale ?

- non
- oui

8. Avez-vous mis en place un ou des état(s) des lieux ou diagnostic(s) écologique(s) de la biodiversité ?

- non
- oui

- avant la réalisation du document d'urbanisme de la commune
- avant un projet d'aménagement ou d'urbanisation
- avant un plan de gestion
- systématiquement avant tout type de projet
- les diagnostics ont fait l'objet de recommandations

9. Avez-vous pris en compte la gestion des espaces privés dans la politique de planification (chartes, cahier des charges lotissements, zones d'activités économiques, commerciales, industrielles...) ?

- non
- oui

Si oui lesquels :

10. La collectivité a-t-elle cartographié des habitats naturels ?

- non
- oui

Si oui : à quelle échelle ?

Et selon quel référentiel :

- CORINE biotopes
- Natura 2000
- autre :

11. Avez-vous intégré la protection / valorisation de la biodiversité dans les démarches suivantes ?

- Plan « biodiversité »
- Agenda 21
- Plan Climat
- Plan de déplacement (urbain, circulation douce, randonnées...)
- autres :

12. La collectivité a-t-elle mené un diagnostic pour la mise en place de la trame verte et bleue limitant la fragmentation des habitats ?

- non
- oui
 - avec un plan d'action
 - précisez :

13. Prenez vous en compte les connexions écologiques avec les territoires voisins et les autres échelles ?

- non
- oui
 - de quelle manière ?

14. Avez-vous mis en place des actions en faveur de la biodiversité pour les projets de construction ?

- non
- oui
 - certification de type HQE⁴ ou BBC⁵ accompagnée d'une clause biodiversité (pose de nichoirs, de ruches, agro-matériaux...)
 - densification de l'existant au détriment de l'étalement urbain
 - surface minimale d'espaces verts prévue pour chaque nouvelle construction
 - réalisation de surfaces végétalisées (toitures jardinées, plantes grimpantes...)
 - autres :

⁴ Haute Qualité Environnementale

⁵ Bâtiment Basse Consommation



Fiche action 1

Décrivez votre démarche d'intégration de la biodiversité dans les outils de planification et d'urbanisme :

Titre :

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :

Services de la collectivité associés :

Budget :

Partenaires financiers :

Partenaires techniques :

Date de début du projet :

Date de fin prévue :

Objectifs (500 signes maximum) :

Mesures mises en œuvre (1500 signes maximum) :

Résultats / impact pour la biodiversité (500 signes maximum) :

Chapitre 2 Biodiversité locale : gestion et suivi

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre collectivité met en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les opérations de gestion de vos espaces verts et de manière plus large des espaces publics.

15. Avez-vous mis en place une gestion différenciée de vos espaces verts (plan de gestion appliqué à l'échelle de la collectivité) ?

- non
- oui

Si oui, quelles sont les différentes catégories de gestion des espaces verts ?

16. Quelles mesures sont mises en œuvre pour préserver la biodiversité dans les espaces gérés par la collectivité (plusieurs réponses possibles) ?

Les espaces gérés par la collectivité correspondent à l'ensemble des espaces publics tels que les espaces verts et la voirie, les cimetières, les terrains de sports, les bordures de routes et trottoirs, les espaces extérieurs des écoles, etc. (en régie ou en sous-traitance).

Végétalisation et fleurissement

- encouragement à l'utilisation de plantes vivaces
- fleurissement en utilisant des plantes indigènes
- végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion extensive
- développement de la végétalisation des bâtiments
- intégration de légumineuses (fabacées) dans les parterres
- utilisation de semis d'engrais verts
- plantation de légumes et de plantes aromatiques
- autres :

Entretien et gestion

- fauche tardive des espaces en herbe
- plan de fauche pluriannuel
- maintien de zones en friche
- arrêt de l'utilisation de tout engrais chimique
- utilisation de compost produit localement (déchets verts, issus de l'alimentation, boues de stations d'épuration, fumiers, lisiers)
- encouragement de l'enherbement spontané
- restauration des sites après démantèlement
- arrêt de l'utilisation du sel de déneigement, à l'exception des portions de routes dangereuses
- limitation des tontes des accotements
- utilisation de techniques alternatives pour les ravageurs, lutte biologique intégrée
- génie écologique via la création de mares, de jardins, de vergers, de prairies, murets de pierres sèches...
- autres :

17. Quelles sont les pratiques en matière d'usage ou de non-usage des pesticides (herbicides, insecticides, fongicides...) sur les espaces dont vous avez la gestion ?

- zéro pesticide partout
- zéro pesticide sauf sur quelques espaces à contraintes (cimetière, jardins historiques, golfs...).

Précisez lesquels :

- baisse engagée de l'usage des pesticides (arrêt sur voirie, plan de désherbage, ...).

Précisez :

- usage des pesticides habituel

18. La collectivité encourage-t-elle des projets portant sur la diversité cultivée (vergers et potagers conservatoires, protection des espèces ou sous-espèces ou variétés en voie de disparition) ?

- non
- oui

19. Disposez-vous de programmes de protection d'espèces protégées ou menacées (ex : protection des chiroptères, aménagement de clochers d'église pour la nidification de la chouette effraie, protection des nids d'hirondelles lors de rénovation de bâtiments...) ?

- non
- oui

Si oui, assurez-vous un suivi scientifique (exemples : espèces ou groupes d'espèces) ?

20. Existe-t-il des mesures de gestion des espèces à caractère envahissant exotiques ou non ?

- non
- oui, quelles espèces :

Quelles mesures :

21. Les zones forestières gérées par la collectivité sont-elles certifiées en vertu des critères de protection de l'environnement (certification FSC ou PEFC) ?

- non
- oui (veuillez préciser quelle certification)

22. Avez-vous mis en place un plan de gestion des zones forestières ?

- non
- oui

23. Avez-vous des programmes ou des mesures pour la protection / développement des habitats naturels ?

- non
- oui :
 - zones humides
 - forêts
 - prairies
 - autres types de milieux naturels :

24. Avez-vous mis en place des programmes de gestion des eaux ?

- non
- oui
 - Si oui, s'agit-il de ?
 - récupération des eaux de pluie
 - traitement des effluents par phytoremédiation
 - zones et bassins de lagunage
 - aménagement écologique des berges
 - réouverture de cours d'eau
 - reméandrage
 - création de frayères
 - autres :

25. La collectivité mène-t-elle des actions pour limiter l'imperméabilisation des sols ?

- non
- oui
 - Lesquelles :
 - préservation des zones d'infiltration de l'eau (zones humides, infiltration à la parcelle...)
 - création de nouvelles zones d'infiltration de l'eau (jardins de pluie, noues paysagères...)
 - réalisation d'un diagnostic des sols (fertilité, niveau de pollution, tassement)
 - autres :





Fiche action 2

Veillez décrire une action conduite par votre collectivité pour la protection ou reconquête de la biodiversité : espaces verts / espèces / habitats.

Titre :

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :

Services de la collectivité associés :

Budget :

Partenaires financiers :

Partenaires techniques :

Date de début du projet :

Date de fin prévue :

Objectifs (500 signes maximum) :

Mesures mises en œuvre (1500 signes maximum) :

Résultats / impact pour la biodiversité (500 signes maximum) :

Chapitre 3 Biodiversité et citoyenneté

Ce chapitre vise à mettre en exergue les démarches que votre collectivité met en œuvre pour associer les acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

26. Quelle communication accompagne les actions engagées par la collectivité ?

- reportages réguliers dans les journaux de la collectivité
- publication régulière de communiqués de presse
- création et publication de brochures (par exemple : livrets sur les spécificités régionales)
- animation d'un espace ressource sur la nature sur le site Internet de la collectivité
- participation active aux journées de campagne sur la protection de l'environnement (exemple : la journée de la biodiversité, journée des zones humides, Fête de la nature...)
- annonce de concours municipaux (exemple : concours de photographies, concours des plus beaux jardins)
- promotion de concours et activités nationales ou des projets liés à la conservation de la nature
- lieux permanent de sensibilisation (maison de la nature...)
- autres (précisez) :

27. Avez-vous mis en place des processus participatifs de :

- collecte de données d'observation naturalistes : lesquels ?

- décision avec les habitants : lesquels ?

- gestion des espèces avec les habitants : lesquels ?

- gestion des espaces avec les habitants : lesquels ?

Avec quels types d'outils :

- sites internet
- appels à initiatives (concours...)
- réunions publiques
- comités de quartiers
- autres (précisez) :

28. Quel type d'actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité mettez-vous en place ?

- conférences sur la protection de l'environnement
- cours publics (botanique, écologie...)
- élaboration de sentiers « nature »
- organisation de visites de découverte nature
- soutien de projets d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires
- projets de protection du patrimoine naturel dans les établissements scolaires
- mise en place d'une ferme pédagogique
- mise en place d'une mare pédagogique
- animation ou soutien d'un centre d'information sur la protection de la nature destiné aux citoyens
- subventions à des associations d'éducation à l'environnement
- visite des membres du conseil municipal sur des sites protégés (RNR, RNN, PNN, PNR, Réserves intégrales, MAB, Conservatoires...)
- sensibilisation au jardinage naturel
- mise en place d'un potager pédagogique
- autres (précisez) :

29. La collectivité met-elle à disposition des espaces publics pour des jardins familiaux ou partagés ?

- non
- oui
Si oui, est-ce en vue d'un jardinage écologique ou bio (sans pesticide) ?
 - non
 - oui

30. Votre politique de la biodiversité est-elle articulée avec votre politique sociale ?

- renforcement des espaces verts dans les quartiers d'habitats sociaux, collectif...
- recours à des associations d'insertion (entretien, génie écologique, chantiers verts, maraîchage...)
- animation pédagogique ciblée
- collaboration avec les bailleurs sociaux
- autres (précisez) :

31. Avez-vous un programme de formation sur la biodiversité pour les agents des différents services ?

- non
- oui :
quels services sont concernés :

quelles catégories d'agents :

exemples de formation :

32. Avez-vous un programme de suivi participatif de la biodiversité impliquant vos agents ?

- non
- oui, précisez :

33. Mettez-vous en œuvre une politique éco-responsable ?

- non
 - oui
- Si oui, précisez :

- achats verts : fournitures administratives, papier recyclé sans chlore, etc.
- usage de bois locaux certifiés dans les équipements publics
- produits frais locaux ou bios pour la restauration collective des écoles et des administrations gérées par la collectivité
- fourniture de semences, végétaux d'origine locale
- clauses environnementales dans les autres marchés publics
- conception de l'éclairage public (lutte contre la pollution lumineuse nocturne)
- gestion des déchets organiques
- encouragement à l'agriculture biologique
- mise à disposition de bacs à compost pour les riverains
- mise à disposition de lieux de collecte des déchets verts
- conception et entretien des bâtiments publics
- certification norme ISO 14001
- certification ISO 26 000
- certification norme EMAS
- autres :



Fiche action 3

Veillez décrire une action menée en faveur de la biodiversité mise en œuvre par votre collectivité, illustrant ce chapitre « biodiversité et citoyenneté ».

Titre :

Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :

Services de la collectivité associés :

Budget :

Partenaires financiers :

Partenaires techniques :

Date de début du projet :

Date de fin prévue :

Objectifs (500 signes maximum) :

Mesures mises en œuvre (1500 signes maximum) :

Résultats / impact pour la biodiversité (500 signes maximum) :

The logo is a circular emblem with a green border. Inside the circle, the words "CAPITALES FRANÇAISES" are written in a light green, serif font, following the curve of the top half. Below the text, there is a stylized green tree or plant. The bottom half of the circle is partially obscured by a grey rectangular box.

Informations complémentaires

Vous disposez ci-après d'un espace vous permettant de présenter d'autres mesures de protection mises en œuvre par votre collectivité. Ces mesures doivent aller au-delà des prescriptions légales et ne doivent pas avoir déjà fait l'objet d'une question dans le présent document. Ces informations nous donneront de précieux renseignements pour de futures éditions du concours.



Annexe

Les indicateurs de suivi de la connaissance sur la biodiversité urbaine (Index de Singapour)

La Convention pour la Diversité Biologique (CDB) a élaboré une liste d'indicateurs de suivi de la biodiversité urbaine – aussi connus sous le terme d'Index de Singapour – qui peuvent permettre d'évaluer vos connaissances sur le patrimoine naturel de votre collectivité.

Indicateurs de biodiversité urbaine locale

1. Proportion des zones naturelles dans la ville
2. Mesure de connectivité écologique pour contrer la fragmentation
3. Biodiversité indigène dans les zones construites
- 4 à 8. Nombre d'espèces indigènes : plantes, oiseaux, papillons + 2 espèces à choisir.
9. Proportion de zones naturelles protégées
10. Proportion d'espèces exotiques envahissantes

Services écosystémiques dépendants de la biodiversité

11. Réglementation de la quantité d'eau
12. Régulation du climat
- 13 et 14. Services récréatifs et éducatifs
15. Budget attribué à la biodiversité
16. Nombre de projets sur la biodiversité mis en œuvre par la ville chaque année

Gouvernance et management de la biodiversité urbaine

17. Protection réglementaire, plans d'action locaux pour la biodiversité
- 18 et 19. Capacité institutionnelle
20. Processus de consultation
21. Partenariats existants
22. Biodiversité dans les programmes scolaires
23. Nombre de programmes et événements de sensibilisation



Le comité technique et scientifique du concours « Capitale française de la biodiversité » vous invite à répondre à autant d'indicateurs que possible, notamment ceux sélectionnés ci-dessous (les numéros font référence à l'Index).

Veillez cocher l'une des trois options suivantes :

- + **nombre exact** : la réponse communiquée découle de données détaillées et récentes ;
- + **approximatif** : la réponse communiquée découle d'un nombre de données insuffisant ;
- + **non disponible** : il est impossible de collecter les données et/ou que la collecte et/ou le traitement des données est trop chronophage.

Pour obtenir plus d'informations relatives à chaque indicateur, vous pouvez vous rendre sur le site www.natureparif.fr

1. Quelle est la proportion des zones naturelles dans votre collectivité (superficie totale des zones naturelles/superficie totale de la collectivité) ?

Pourcentage (%) : %

- nombre exact
- approximatif
- non disponible

4 à 8. Parmi les groupes taxonomiques suivants, combien existe-t-il d'espèces dans votre collectivité (vous pouvez énumérer au choix : par ex. mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, mousses, lichens, etc.) ?

4. Plantes vasculaires

Nombre d'espèces :

- exact
- estimation
- non disponible

5. Oiseaux

Nombre d'espèces :

- exact
- estimation
- non disponible

6. Papillons de jour

Nombre d'espèces :

- exact
- estimation
- non disponible

7. Autre groupe taxonomique, lequel :

Nombre d'espèces :

- exact
- estimation
- non disponible

8. Autre groupe taxonomique, lequel :

Nombre d'espèces :

- exact
- estimation
- non disponible

9. Quelle proportion de zones naturelles est officiellement protégée (superficie de zones naturelles protégées/superficie totale de la ville) ?

Pourcentage (%) : %

- nombre exact
- approximatif
- non disponible

14. Quel est le nombre de visites éducatives dans les parcs comportant des zones naturelles ou protégées par an ?

Nombre de visites :

- nombre exact
- approximatif
- non disponible

21. Combien existe-t-il de partenariats consacrés aux projets ou programmes liés à la biodiversité entre votre collectivité et des associations, ONG, agences, entreprises ?

Nombre de partenariats :

- nombre exact
- approximatif
- non disponible

23. Combien d'évènements de sensibilisation du public ont lieu dans votre collectivité chaque année ?

Nombre de projets par an :

- nombre exact
- approximatif
- non disponible

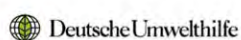
Vos réactions

Merci de nous faire part de vos commentaires quant à la facilité ou non avec laquelle vous avez pu répondre aux questions, et à la pertinence des indicateurs ci-dessus.

N'hésitez pas à nous proposer d'éventuelles améliorations ou l'ajout d'autres indicateurs.

Partenaires du projet

Un évènement co-organisé par



Sous le haut patronage de



Avec le soutien de



Avec le partenariat de



Avec le soutien technique de



le centre de ressources
du développement territorial



Natureparif
Agence régionale pour la nature
et la biodiversité en Île-de-France

84, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. 01 75 77 79 00

contact@natureparif.fr

www.natureparif.fr



Le projet bénéficie du soutien de LIFE, un programme de l'Union européenne. Depuis 1992, LIFE a co-financé quelques 2750 projets, contribuant à la protection de l'environnement à hauteur d'environ 1,35 milliard.

